



FACE A LA CRISE RH, LE SOS DU SPIP DE L'ARDECHE !!

Les CPIP de l'Ardèche tirent la sonnette d'alarme. Aujourd'hui, les CPIP du MO dépassent à présent la centaine de dossiers non seulement pour les agents à temps plein mais aussi pour certains collègues à 80%. Les CPIP en mixité ont plus de 70 mesures en suivi, dont plus d'un tiers de personnes détenues. Il y a longtemps que les équilibres sont fragiles à Privas mais le non renouvellement d'un de nos contractuels a rendu la situation impossible pour les agents.

Notre administration nous demande de lutter contre la récidive avec de moins en moins de moyens matériels et humains tout en exigeant toujours plus de ses agents de terrain qui croulent sous les tâches et les process. Aux entretiens individuels et aux rapports y afférant, il faut ajouter toutes les tâches « invisibles », ces angles morts du quotidien qui épuisent les agents. On peut simplement évoquer les démarches effectuées auprès des partenaires, les retours de permanences délocalisées ou de permanences en milieu fermé, les relances et les multiples convocations des PPSMJ, les réponses hors rapports apportées aux juridictions et au JAP. À tout cela, il faut ajouter les instances obligatoires et relevant de la vie d'un SPIP : réunions, permanences, etc...

Le groupe de travail du 22/01 avec la DPIP a été l'occasion de penser une potentielle réorganisation du service. Il a mis en exergue que la charge de travail n'était plus acceptable en l'état et qu'il leur était impossible d'accomplir sereinement l'ensemble des tâches et des missions.

Réunis en intersyndicale, les CPIP de l'Ardèche refusent de continuer à travailler dans des conditions de travail indignes.



L'intersyndicale L'UFAP UNSA JUSTICE, La CGT-IP et le SNEPAP-FSU exige en premier lieu des renforts RH à la mesure de la situation préoccupante du service. Il faut de l'emploi pour combler les besoins de service public locaux.

En effet, Pour atteindre les préconisations des REP (60 dossiers par CPIP) il faudrait 15,8 ETP au SPIP de l'Ardèche, alors qu'à présent, le travail n'est assuré que par 11,4 ETP...

L'intersyndicale exige la pérennisation du poste de notre contractuelle. L'idéal serait une voix privilégiée menant à sa titularisation, une option qui devrait être reconsidérée au niveau national pour tous les contractuels qui s'intègrent et qui accomplissent nos missions dans nos SPIP. En attendant cette hypothétique champ des possibles qui permettrait à notre collègue pleinement intégrée dans l'équipe d'avoir un statut digne de son travail, nous exigeons sa CDISATION, condition sine qua non de la stabilisation de nos effectifs.

L'intersyndicale exige à minima que le poste créé en Ardèche depuis 2020 mais laissé vacant soit comblé à la prochaine mobilité.

En l'absence de ces renforts et devant le principe de réalité avec les recrutements faméliques des CPIP au niveau national qui se profilent, **l'intersyndicale exige dans les plus brefs délais la mise en place d'un mode dégradé, adapté et de protection des agents.** L'idée est d'agir pour ne plus subir. Ce nouveau mode de travail se traduirait par un recentrage sur les missions essentielles pour permettre aux agents de mieux respirer et de reprendre la main sur leurs effectifs, à savoir :

- Suppression des prises en charge collectives (à l'exception des BEX collectifs) ;
- Suppression des activités ponctuelles en détention.
- Augmentation du délai de traitement des aménagements de peine en 723-15, avec un délai nécessairement supérieur à 2 mois pour la réalisation des enquêtes.
- Renvoi des demandes d'enquêtes de personnalité et de suivi en contrôle judiciaire au secteur associatif. (Le SPIP 07 ne dispose plus des conditions RH pour prendre en charge le présentenciel...)

- Suppression des VAD (qui sont censées être assurées par deux agents).
- Améliorer les procédures pour permettre de faciliter le recours aux suivis espacés et administratifs.

Enfin, toujours pour donner de l'air et améliorer les conditions de travail des CPIP, **l'intersyndicale exige la fin du pôle de mixité de la MA de Privas**. Il faut affecter deux CPIP exclusivement sur le milieu fermé. Le modèle de mixité a fait son temps et il est synonyme d'épuisement pour les agents dans le contexte professionnel actuel qui exige une réactivité permanente. Fruit d'une véritable réflexion des agents lors des discussions sur la réorganisation du service, 2 agents à temps plein pour gérer la MA avec toutes les missions du SPIP dans toutes ses dimensions apparaît comme étant incontournable afin de permettre une prise en charge sur le fond et ceci **en raison de l'absence dans la durée de l'ASS et de coordinatrice culturelle**.

Face à la crise et aux CPIP en difficulté, l'intersyndicale est déterminée pour agir sur 3 leviers : **l'exigence de renforts RH, l'exigence d'un mode de travail adéquat aux conditions dégradées et l'exigence d'un pôle MF mieux adapté aux réalités et aux carences de notre SPIP**.

En guise de conclusion, L'intersyndicale rappelle à notre direction la Règle Européenne de Probation n°29 :

« Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leur mission. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine et, si cela est approprié, de travailler avec leur famille et, le cas échéant, les victimes. Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires. »

Valence le 25/02.